

5052H 293/7

6303

(1940)

Impossibilité de prévoir un équilibre annuel  
des comptes des chemins de fer.

(s) C.D. 16. 1.40 29 XI

Impossibilité de prévoir un équilibre annuel des comptes des chemins de fer

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 16 janvier 1940

-----

QU. XI - Impossibilité de prévoir un équilibre  
annuel des comptes des chemins de fer  
(s) p. 29-30

M. GRIMPRET .....

J'ai réfléchi à l'observation de M. LE BESNERAIS affirmant que le transport-voyageur est une marchandise que nous vendons actuellement au-dessous du prix de revient, et qu'il y a donc là un gaspillage que nous devons éviter de poursuivre. Mais la conclusion logique de cette observation me paraît être que, si nous augmentons les tarifs voyageurs, nous ne pouvons pas nous dispenser de réduire concomitamment les tarifs marchandises. En effet, si, bien que les tarifs voyageurs soient inférieurs au prix de revient, nous réalisons pourtant notre équilibre financier, c'est donc que les tarifs marchandises sont supérieurs au prix de revient; par conséquent, en bonne justice, nous devrions abaisser les tarifs marchandises.

M. LE BESNERAIS - Non, et pour deux raisons: la première, c'est que notre budget n'est pas en équilibre, si l'on y comprend les charges financières, la seconde est que, si nous voulons que la S.N.C.F. arrive à couvrir par ses recettes l'ensemble de ses dépenses et de ses charges pendant une certaine période, - ce qui est une chose souhaitable, - cela ne sera possible que si nous baissons les tarifs dans les périodes où le trafic est faible et si nous les relevons dans les années de fort trafic. Il est normal qu'à certaines périodes nous couvrions plus que nos charges de capital, alors qu'à d'autres nous ne pourrions même pas couvrir nos dépenses d'exploitation. L'équilibre du compte du chemin de fer ne peut être annuel.

M. CHIMPRET - Il faut tenir compte de ce que nous sommes dans une période de guerre pendant laquelle nous n'avons pas à augmenter les tarifs indûment et à constituer des réserves.

M. LE BERRAIS - Nous ne constituons pas de réserves, car nous avons un large arriéré à rembourser.